Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20261120-2026107CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 107

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 10 novembre 2026 **Date d'affichage : 10 novembre 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, M. LAURENT, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme CORLAY (pouvoir à Mme El DIB), Mme DELPAL (pouvoir à Mme WYART), Mme FERET (pouvoir à Mme LEGAULT), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. BAGOURD), Mme THOMAS (pouvoir à M. COUGARD), Mme TOURNAT COUREAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), Mme VINCENT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme LEGAULT

CONVENTION POUR LE MAINTIEN DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT «HISSE ET HO » POUR ENFANTS AUTISTES A L'ECOLE MATERNELLE BOURGCHEVREUIL : RENOUVELLEMENT

Entendu l'exposé de l'adjointe chargée de l'enfance et de la famille
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission petite enfance, vie scolaire, jeunesse, famille ;
Considérant que l'unité accueille sept élèves âgés de trois à six ans, qui bénéficient de temps partagés avec les autres élèves de l'école ;
Considérant que l'accompagnement médico-social est intégralement financé par l'ARS ;
Considérant que la Commune met à disposition les locaux de l'unité et que le Centre hospitalier Guillaume Régnier lui rembourse cette mise à disposition sur la base du coût par élève, calculé annuellement par la Ville ;
Considérant que l'implantation d'une UEMA répond à un besoin des familles du territoire et au-delà et s'inscrit dans la politique nationale d'inclusion scolaire ;
Considérant que le fonctionnement de cette unité se déroule dans de bonnes conditions et que les rapports avec les enseignants de l'école maternelle Bourgchevreuil et les services municipaux sont satisfaisants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le centre hospitalier Guillaume Régnier et l'Education Nationale pour le renouvellement de ce partenariat.

Annexe :
- Convention de renouvellement

Publié et affiché le 20 novembre 2026